



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat
Direction des examens et concours
DEC3
Affaire suivie par :
Corinne DUPONT
05 36 25 70 94
Mail : dec3@ac-toulouse.fr
75 rue Saint-Roch CS 87703
31400 Toulouse Cedex 4.

Toulouse le lundi 30 novembre 2020

Le Recteur de l'Académie de Toulouse
à

Mesdames, Messieurs
les Chefs d'établissement des lycées
généralistes et technologiques
publics et privés sous contrat

Objet : Olympiades académiques de Mathématiques - session 2021 : inscriptions

Réf. : Circulaire ministérielle n° 2000-219 du 28 novembre 2000
Note de service n° 2015-175 du 27-10-2015 (B.O.E.N. n° 41 du 5-11-2015)

Les vingt et unièmes olympiades académiques de Mathématiques, ouvertes aux lycéennes et lycéens des classes de Première (voie générale et voie technologique) au cours de la présente année scolaire, se dérouleront le **mercredi 17 mars 2021 de 14h à 16h (1ère partie) et de 16h10 à 18h10 (2ème partie)**. Les modalités d'organisation de ce concours sont décrites par la circulaire et la note ministérielle susvisées.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de développement de la culture scientifique engagée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Elle a pour ambition de développer le sens de l'initiative, le goût de la recherche, le lien entre les mathématiques et les autres sciences.

L'épreuve est conçue pour permettre la détermination d'un palmarès académique et d'un palmarès national diversifiés selon l'origine des candidats (voie générale avec enseignement de spécialité Mathématiques ou non, séries en voie technologique).

Comme pour la session 2020, elle comportera deux parties, toutes deux prises en compte dans la détermination des palmarès :

- une partie nationale (deux heures) : un exercice pour tous les candidats et un exercice propre à l'origine des candidats.
- puis une partie académique (deux heures) avec deux exercices dont un au moins différencié selon l'origine des candidats.

Dans l'académie de Toulouse, la résolution de l'ensemble de l'épreuve sera individuelle.

La date limite des inscriptions est fixée **au vendredi 29 janvier 2021 (délai de rigueur)**.

Le tableau ci-joint doit être complété et transmis au Rectorat via le formulaire INTERVIEW pour cette date. Pour faciliter le suivi ultérieur, on y mentionnera le nom et l'adresse électronique d'un professeur de mathématiques qui sera le correspondant pour le lycée.

Les candidats ayant effectué une demande d'aménagement dans le cadre des épreuves anticipées du baccalauréat peuvent en bénéficier pour les Olympiades de Mathématiques. Afin que le dossier soit traité

avant le début des épreuves, il est nécessaire de le préciser lors de l'inscription, soit avant le **vendredi 29 janvier 2021**.

Le choix des lycées d'accueil sera effectué au vu du nombre d'inscriptions et dans la mesure du possible au plus près des établissements scolaires.

La dimension académique de cette compétition, avec une cellule d'organisation, un jury, un palmarès académique très riche en lots, contribue à la dynamiser.

Parmi les récompenses attribuées aux lauréats académiques figurent, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, des visites de laboratoires ou d'institutions scientifiques et, pour plusieurs d'entre elles, les lauréats peuvent inviter quelques camarades de première de leur établissement à se joindre à eux. Ces visites participent au Parcours Avenir des élèves de première concernés. Elles s'appuient sur une convention entre le Rectorat et chacune des institutions scientifiques concernées et sont organisées fin juin ou début septembre en veillant à ne pas perturber les cours et les examens.

Ces visites relèvent du régime des sorties scolaires facultatives : les conditions de leur organisation s'inscrivent dans le cadre de la circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 relative aux « *sorties et voyages scolaires au collège et au lycée* ». Il convient donc de mettre en œuvre les mêmes procédures que pour toute sortie scolaire facultative et notamment le fait que le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de cette sortie, **dès la clôture des inscriptions**. Le déplacement sur le site de la visite peut en effet impliquer l'organisation par l'établissement d'un transport (désignation d'un professeur accompagnateur ou de parents d'élèves accompagnateurs, ordre(s) de mission, frais de transport, règles d'assurance etc...). Comme toutes les sorties scolaires, ces visites sont évidemment soumises à l'autorisation du chef d'établissement et les familles concernées sont informées des conditions d'organisation. S'agissant du bénéfice d'un concours, il importe de disposer de l'autorisation parentale.

La nature des épreuves, les sujets des sessions précédentes, des comptes rendus des remises de prix, une documentation, sont consultables sur le site des mathématiques de l'académie de Toulouse.

(<https://disciplines.ac-toulouse.fr/mathematiques/la-vie-des-mathematiques/olympiades-de-mathematiques-0>)

Je vous demande d'informer les élèves et les professeurs de l'ouverture des inscriptions pour cette compétition. Je souhaite que les professeurs présentent ces olympiades à leurs élèves et encouragent leur participation volontaire quel que soit leur parcours (voie générale avec ou sans enseignement de spécialité Mathématiques ; voie technologique, toutes séries). La participation des jeunes filles, encore trop réduite, doit particulièrement être suscitée.

Je vous remercie pour votre contribution au succès de cette opération.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours

Signé : Christine PELATAN

P.J. :

- Bilan de la session 2020

- Liste des inscrits à transmettre au Rectorat (DEC3) pour le **vendredi 29 janvier 2021**